

Fiche prévention des risques professionnels

Date de création : janvier 2021 Date de révision : juillet 2023

COVID: Gestion des cas contacts

Un cas contact est une personne qui a été au contact d'un individu ayant reçu un diagnostic positif pour la Covid-19. Selon l'Assurance maladie, il s'agit d'une personne qui en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (hygiaphone, vitre en plexiglass, masque chirurgical, FFP2, grand public porté par le cas ou par la personne contact):

- a partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable;
- a eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, flirt, accolades, embrassades);
- a reçu des actes d'hygiène ou de soins par la personne atteinte, ou lui en a prodigué;
- a partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, taxi...) pendant au moins
 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement;
- travaille dans la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université);
- à l'occasion d'échange de matériel ou d'objet non désinfecté.

Procédure à suivre suite à la détection d'un cas positif dans la collectivité

Si un agent de la collectivité est testé positif à la COVID-19 ou déclaré cas contact, il est nécessaire de :

- 1. Si l'agent est présent à son poste de travail
 - Retirer l'agent de son poste en respectant les gestes barrières et l'isoler de ses collègues.
- 2. Prévenez le service de médecine préventive et suivez ses consignes y compris pour l'hygiène du poste de travail et le suivi des salariés puis informez le supérieur hiérarchique / Appliquez les protocoles internes
- 3. Contribuer à l'identification des contacts, si le test est positif
 - Réaliser une enquête afin de prendre rapidement les mesures nécessaires pour préserver ses collègues et rompre la chaine de contamination.
 - L'agent peut communiquer à son employeur le nom des personnes avec qui elle a été en contact au travail (y compris entreprise extérieures), au cours des 7 derniers jours si elle est asymptomatique, ou au cours des dernières 48h si elle est symptomatique, précédant son test, afin qu'elles soient dépistées rapidement.
- 4. Si cela est possible, isoler le poste de travail pendant 24h avant de réaliser le nettoyage/désinfection ou appliquer immédiatement les consignes de nettoyage du / des postes de travail concerné(s).
- 5. Avertir les autorités d'un éventuel cluster
 - Si plusieurs agents ont été diagnostiqués comme porteurs de la Covid-19 au sein de l'entreprise (foyers de contamination d'au moins trois cas, dans une période de 7 jours), l'employeur en informe les autorités sanitaires (ARS,Assurance maladie, services de santé au travail).

Enquête suite à la détection d'un cas positif dans la collectivité

Pour réaliser l'enquête, vous pouvez utiliser le questionnaire ci-dessous et suivre cette procédure :

- Indiquer la date, les horaires de travail, le poste occupé, tâches effectuées, etc du salarié positif à la COVID-19.
- Avec son accord, diffuser son identité afin de réaliser l'enquête auprès des contacts possibles au sein de l'entreprise.
- Lister les salariés ou les intervenants extérieurs ayant pu être en contact avec le / la salarié(e) malade.
- Demander aux contacts possibles de compléter le questionnaire ci-dessous.

Date d'identification d'un cas positif et/ou cas contact avéré :			
Nom, prénom :	Poste de travail :		
SITUATIONS	48H AVANT	24H AVANT	JOUR DU
	L'EXPOSITION	L'EXPOSITION	CONTACT
A partagé le même lieu de vie que le cas confirmé	Oui :	Oui :	Oui :
ou probable	Non :	Non :	Non :
A eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (conversation, repas, flirt, accolades, embrassades)	Oui : Non :	Oui : Non :	Oui : Non :
A reçu des actes d'hygiène ou de soins par la personne atteinte, ou lui en a prodigué	Oui :	Oui :	Oui :
	Non :	Non :	Non :
A partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, taxi) pendant au moins 15 minutes avec un cas confirmé ou probable	Oui : Non :	Oui : Non :	Oui : Non :
Est resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement	Oui :	Oui :	Oui :
	Non :	Non :	Non :
A travaille dans la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université)	Oui :	Oui :	Oui :
	Non :	Non :	Non :
A l'occasion d'échange de matériel ou d'objet non	Oui :	Oui :	Oui :
désinfecté	Non :	Non :	Non :

Source, références et liens utiles :

- * https://www.ast67.org/covid-19-comment-gener-les-cas-contact-en-entreprise/
- https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-destravailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pratiques-pour-les-salaries-et-les-employeurs
- *https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19 conduite tenir suspicion.pdf